

# Le Grand Parc

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 novembre 2003

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents** : Messieurs Daniel MERTIAN DE MULLER, Jean-Marc LE RUDULIER, Madame Martine BOULET (représentante de Georges DUTRUC-ROSSET), Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Madame Dominique CONORT, Monsieur Jean-Claude BOSONNET, Madame Monique LE SAINT, Messieurs Marc BODIN, Patrick CONFETTI, Bertrand DEVIENNE, Philippe LEQUAIN, Jean-François PEUMERY, Alain-Michel LAMBERT, Jean-Philippe BARRET, Madame Gaétane DESJARDINS (pouvoir de Monsieur Philippe LAVAUD), Messieurs Jean-Martel PICUT, Gilles PANCHER, Claude BANCILHON, Thierry LEGIRET, Alain FONTAINE, Gérard MEZZADRI, Gérard-C. MARTIN, Bernard SERENARI (représentant de Jean-Michel ISSAKIDIS), Pierre LESTRADE.

**Absents excusés** : Monsieur Philippe LAVAUD ayant donné pouvoir à Madame Gaétane DESJARDINS,  
Monsieur Georges DUTRUC-ROSSET représenté par Madame Martine BOULET, suppléante,  
Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS représenté par Monsieur Bernard SERENARI, suppléant.

**Absent** : Monsieur Jean Paul MASSON, délégué titulaire.

Secrétaire de séance : Gilles PANCHER.

Date de convocation : 10 novembre 2003

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2003

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

**N° de l'ordre du jour : 2003-11-02 - Location de bureaux au 7, rue des Chantiers à Versailles - bail commercial**

M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

Lors de sa création, le Grand Parc avait décidé la location de locaux au 4, rue du Bailliage du Roy.

PREP 20

11.12.03

Depuis lors, des transferts de personnel et des créations d'emplois ont été réalisés.

Les locaux initialement loués ne sont plus suffisants pour accueillir l'ensemble du personnel du Grand Parc.

Par souci de rationaliser et d'organiser le travail des services de notre communauté de communes, il est nécessaire de regrouper le personnel dont les postes de travail sont éloignés.

A cet effet, plusieurs locaux ont été visités.

L'agence ATIS REAL, AUGUSTE THOUARD propose des locaux au 7 rue des chantiers à Versailles dans les conditions suivantes :

- Bail commercial 3/6/9 années
- Paiement trimestriel d'avance
- Régime fiscal TVA à 19, 6 %
- Dépôt de garantie : 3 mois de loyers H.T. et H.C.
- Loyer: 198 euros/m<sup>2</sup>/H.T./an/H.C.
- Provisions sur charges 23,76 euros H.T./m<sup>2</sup>/an
- 7 Parking à 900 euros H.T./ unité
- Taxe sur les bureaux et taxe foncière à la charge du preneur
- Indexation du bail sur l'indice INSEE

La superficie des locaux est de 300 m<sup>2</sup>, ce qui permettra de ne pas avoir à prévoir de changement de locaux pour une longue période.

En ce qui concerne la location des bureaux de la rue du Bailliage du Roy, un mandat de recherche de successeur a été donné à plusieurs agences immobilières afin de s'en libérer. Le propriétaire des nouveaux locaux a par ailleurs accepté deux mois de franchise de loyer afin de permettre la relocation des locaux du Bailliage.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Approuve la location de bureaux pour les services de la communauté de communes du Grand Parc au 7, rue des Chantiers d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>.
2. Autorise M. le Président à signer le bail commercial à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2003 selon les conditions financières présentées ci-dessous, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

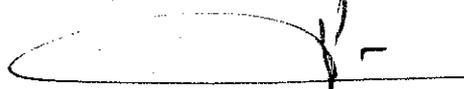
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 26

Suffrages exprimés : 26 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le président,  
Par délégation



**Pascal Guéant**

Directeur général des services

PAEP 70

11.12.03